RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 11 5 FEV. 2024

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête:

Article 1er

Monsieur Edouard JACQUOT, conservateur en chef du patrimoine- spécialité archéologie - option patrimoine architectural, urbain et paysager, responsable territorial service régional de l'archéologie - direction régionale des affaires culturelle d'Ile de France, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture, organise au titre de l'année 2024.

Sont nommés membres de ce jury :

Monsieur Jean CHAPELLON, chef de travaux d'art, branche professionnelle création contemporaine, domaine d'activité céramique, mouleur en plâtre, cité de la céramique Sèvres et Limoges;

Madame Isabelle SCAPPAZZONI, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité restaurateur papier ou parchemin, Archives nationales de Pierrefitte;

Madame Vanessa SOUADET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité textile, licière en savonnerie, Mobilier National.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Jean CHAPELLON, chef de trayaux d'art, branche professionnelle, création contemporaine, domaine d'activité céramique, mouleur en plâtre, cite de la céramique Sèvres et Limoges

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1 5 FEV. 2024

La ministre de la culture, Pour la ministre et par délégation : La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,

AUDE de MARTIN de VIVIES